

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY

Rélevé de décisions de la réunion du 25 juin 2020

1. COMPETITIONS

1.1 Protocole d'organisation des matches

Le Comité Directeur a validé les principes du protocole de gestion des manifestations en période de Covid-19 demandé par le Ministère des sports dans la perspective de la reprise des championnats en septembre.

Ce protocole – communiqué aux clubs le 15 juin- dont la réalisation a été coordonnée par la Commission Stades, a été établi avec de nombreux Stadium Managers des clubs auxquels ont été notamment associés les syndicats et la FFR. Il sera actualisé et validé dans sa forme définitive en fonction des observations qui seront faites par les autorités publiques notamment à la suite annonces prévues mi-juillet.

1.2 Reprise des matches amicaux

▪ Date de reprise

En conformité avec le protocole de reprise médical et après avis de la Commission sportive, le Comité Directeur a fixé la date de reprise des matches amicaux au 14 août 2020.

▪ Organisation des rencontres

A la suite des recommandations de la Commission médicale de la LNR et du Comité médical de la FFR notamment pour éviter tout risque de contamination avec des équipes qui ne sont pas soumises au protocole de reprise médical de la LNR, ainsi qu'afin d'assurer le respect du protocole d'organisation des matches, le Comité Directeur a décidé :

- de n'autoriser que les matches amicaux entre les clubs professionnels français ,
- que ces rencontres ne seront autorisées que si elles ont lieu impérativement dans des stades de Catégorie A (sous réserve de l'accord de la LNR et de la FFR, une dérogation pourra cependant être accordée pour les stades de Catégorie B dont la taille des vestiaires de chaque équipe est au minimum de 60 m²).

Cette décision est applicable pour l'intersaison 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Il est rappelé que les matches amicaux, doivent faire l'objet d'une demande à la LNR 15 jours avant la date de la rencontre et d'une validation.

1.3 Mise en place de la division Nationale

A la suite de la décision prise par le Comité Directeur de la FFR de mettre en place, en concertation avec la LNR, une division Nationale à l'horizon de la saison 2021/2022, plateforme intermédiaire entre la Fédérale 1 et le secteur professionnel gérée par la FFR, le Comité Directeur a entériné la contribution financière de la LNR pour le lancement de cette compétition au titre de la saison 2020-2021 à hauteur de :

- 375 000 € pour contribuer aux frais supplémentaires (déplacement, etc.), et
- 300 000 € pour contribuer à la structuration des structures de formation.

1.4 TOP 14 et PRO D2 – Calendriers 2020/2021

▪ Calendrier des dates

Un Comité Directeur sera organisé d'ici le 3 juillet 2020 afin d'arrêter les dates des calendriers de la saison 2020/2021 du TOP 14 et de la PRO D2. Les projets de calendriers indicatifs ont été communiqués aux clubs en vue du lancement du processus d'élaboration du calendrier des oppositions.

Il est envisagé que les calendriers soient publiés à la mi-juillet.

▪ Calendrier des oppositions

Le Comité Directeur a arrêté les principes de détermination du calendrier des oppositions 2020/2021, dont deux nouveaux principes liés d'une part aux conséquences de la crise sanitaire (éviter des déséquilibres entre les clubs en début de saison dans le contexte d'incertitude sur les conditions d'accueil du public) et d'autre part à la diffusion d'un match le dimanche soir pour le TOP 14 :

- Absence de symétrie entre les matches allers et les matches retours.
- Equilibre du nombre de matches à domicile et à l'extérieur sur chaque phase :
 - TOP 14 : pour chaque club, 6 ou 7 matches à domicile par phase
 - PRO D2 : pour chaque club, 7 ou 8 matches à domicile pour chaque phase,
- Alternance entre les matches à domicile et les matches à l'extérieur :
 - 2 matches consécutifs maximum à domicile ou à l'extérieur,
 - Limitation autant que possible à 4 pivots (série de 2 matches consécutifs à domicile ou à l'extérieur) par club,
 - TOP 14 et PRO D2 :
 - suppression des pivots entre la 1^{ère} et la 2^{ème} journées.
 - TOP 14 : 2 matches à domicile et à l'extérieur pour chaque équipe entre la 1^{ère} et la 4^{ème} journée



- PRO D2 : 2 matches à domicile et à l'extérieur pour chaque équipe entre la 1^{ère} et la 4^{ème} journée, et 2 matches à domicile et à l'extérieur pour chaque équipe entre la 5^{ème} et la 8^{ème} journée
- Positionnement d'une journée spécifique « Supporters / Derby » (envisagée pour la 21^{ème} journée de TOP 14 et la 27^{ème} journée de PRO D2, à confirmer).
- Prise en compte des souhaits du diffuseur, selon les dispositions contractuelles, aménagées en TOP 14 pour tenir compte de la nouvelle programmation d'un match sur Canal+ le dimanche soir (communication par Canal+ :
 - Canal+ fournira à la LNR avant l'établissement du calendrier une liste de 40 matches minimum susceptibles d'être programmés en « prime time » le dimanche soir, classés en 3 catégories : Cat 1 / Cat 2 / Cat 3 (sur la base d'un historique d'audiences). Cette liste permet d'assurer dans l'élaboration du calendrier un positionnement régulier sur la saison de matches susceptibles d'être diffusés le dimanche soir. Elle est indicative et susceptible d'évoluer en fonction des choix de programmation de Canal+ liés notamment aux résultats sportifs.
 - La LNR fera par ailleurs ses meilleurs efforts dans l'établissement du calendrier pour positionner lors des week-ends qui précèdent une journée de Coupe d'Europe 2 matches figurant sur la liste communiquée par Canal+ afin de faciliter la gestion de la programmation

En termes de programmation, plusieurs principes liés à la mise en place de cette nouvelle case horaire s'appliqueront :

- Les clubs disputant le match du dimanche soir ne seront pas programmés le vendredi en TOP 14 le week-end suivant.
- Le diffuseur fera ses meilleurs efforts pour espacer (1 mois minimum) les matches à domicile d'un même club susceptibles d'être programmés en « prime time ».
- Prise en compte des demandes des clubs :
 - Collecte des souhaits des clubs jusqu'au lundi 29 juin 2020 12h, sur la base des calendriers provisoires,
 - Pas de limitation du nombre de souhaits des clubs,
 - Priorisation des souhaits par ordre d'importance,
 - Délocalisation / matches de galas : (i) 1 date demandée : 3 clubs adverses au minimum à proposer, (ii) 1 club demandé : 3 dates possibles au minimum à proposer,
 - Prise en compte des demandes des clubs après analyse par la LNR de leur recevabilité.
- Limitation du nombre de matches à domicile entre les équipes proches géographiquement (i) entre les clubs participant à un même championnat, (ii) entre les clubs de TOP 14 et de PRO D2.



- Limitation du nombre de matches à domicile entre un club de TOP 14 ou de PRO D2 et un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 d'une même ville, si la demande est formulée par le club et dans la mesure du possible.

1.5 In Extenso Supersevens

Il est rappelé que, conformément à l'article 304 des Règlements Généraux, les clubs de TOP 14 doivent envoyer, au plus tard le 31 juillet, le courrier d'engagement de leur club à l'In Extenso Supersevens dont la réception conditionne l'accès au club à la part solidarité des droits TV et marketing.

Le Comité Directeur statuera à l'automne sur la modification du format de la compétition pour la saison 2020/2021 qui se déroulera en une étape unique.

2. REGLEMENTS GENERAUX 2020/2021

2.1 Modifications réglementaires

Le Comité Directeur a adopté des modifications figurant en **Annexe 1** au relevé de décisions portant sur :

- l'Annexe 2 « Règlement particulier de la DNACG relatif aux obligations des clubs professionnels » des Règlements de la DNACG,
- les titres I « Règlement administratif », II « Règlement sportif des compétitions professionnelles », V « Règlement disciplinaire », VI « Règlement médical », VII « Règlement relatif à l'éthique et à l'équité sportive – Salary cap »,
- l'annexe 4 « Règlement médias » ,
- le Cahier des charges d'installation et d'exploitation du dispositif LED,
- la réglementation des Centres de formation.

Des modifications ont également été apportées à l'annexe 5 des Règlements Généraux consacrée à la « Réforme des Indemnités de Formation » (**cf. document joint en Annexe 2**)

L'Annexe 2 des Règlements de la DNACG ainsi que l'ensemble de la réglementation des Centres de formation sont également soumis à l'approbation du Comité Directeur de la FFR.

2.2 Comité fédéral d'éthique et de déontologie du rugby : règlement du Comité et règlement relatif à la prévention des conflits d'intérêt

Le Comité Directeur a adopté :

- des modifications au Règlement du Comité fédéral d'éthique et de déontologie du rugby,
- un nouveau Règlement sur le traitement et la prévention des conflits d'intérêt.

Ces deux Règlements, d'ores et déjà approuvés par le Comité Directeur de la FFR, seront soumis aux Assemblées Générales de la FFR et de la LNR. Ils figurent dans le dossier de l'Assemblée Générale de la LNR du 10 juillet 2020.



3. FINANCES

Le Comité Directeur a adopté :

- l'estimé budgétaire de la saison 2019/2020 (inchangé par rapport à la version du 22 avril),
- le projet de budget prévisionnel de la saison 2020/2021 (inchangé par rapport à la version du 22 avril),
- les évolutions du Guide de distribution pour la saison 2020/2021 (intégration des décisions prises le 22 avril) et les échéanciers de distribution,

qui seront soumis à l'Assemblée Générale du 10 juillet 2020.

4. ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUILLET 2020

Le Comité Directeur a arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 10 juillet 2020 en audio et visio-conférence de 9h00 à 12h00 qui se réunira sous sa forme ordinaire.

L'Assemblée Générale procédera également à l'élection partielle :

- d'une personnalité qualifiée, poste devenu vacant à la suite du décès de Jean-Marc MANDUCHER, pour lequel le Comité Directeur a pris acte de la candidature (unique) reçue de MARC CHEREQUE,
- d'un représentant des clubs du TOP 14, poste devenu vacant à la suite de la démission de Mourad BOUDJELLAL, pour lequel le Comité Directeur a pris acte des candidatures de Didier LACROIX (Stade Toulousain Rugby) et Bernard LEMAITRE (Rugby Club Toulonnais).

5. ORGANISATION

▪ **Commission formation FFR / LNR**

Le Comité Directeur a désigné une nouvelle représentante de la LNR au sein de la Commission formation FFR/LNR :

- **Valérie VISCHI- SERRAZ**, Directrice du centre de formation du Stade Toulousain (en remplacement de Paul BEGUERIE).

▪ **CAR (Commission d'Aide à la Reconversion)**

Le Comité Directeur a entériné la désignation des représentants de l'UCPR à la CAR :

- **Franck BOUCHER** (inchangé),
- **Paul BEGUERIE**, en qualité de personnalité extérieure et compétente en matière de formation.



▪ **CARE (Commission d'Aide au Retour à l'Emploi)**

Le Comité Directeur a entériné la désignation des représentants de l'UCPR à la CARE :

- Julie HUCHET,
- Paul BEGUERIE, en qualité de personnalité extérieure et compétente en matière de formation.

▪ **Commissaires à la citation**

En application de l'article 718 du Règlement disciplinaire, le Comité Directeur a désigné les commissaires à la citation qui officieront lors de la saison 2020/2021 :

- Marc DAROQUE,
- Patrice FRANTSCHI,
- Serge GABERNET,
- Guy GASPAROTTO,
- Jean-Michel GIRAUD,
- Nathalie JANVIER,
- Nicolas LASAGA.
- Marc LEROY,
- Wejdane LIMANE ESSADDI,
- Sébastien LORANT-RAZE,
- Adrien MENEZ,
- Jean-Christian SUROWIEC.

Il a également décidé de renouveler le panel :

- Gérard TUGEND, chargé de la coordination du panel et des commissaires à la citation,
- Patrick THOMAS, « expert » en matière d'arbitrage,
- Serge MILHAS,
- Yannick JAUZION,
- Jean-Louis DESSACS.

▪ **Commission électorale**

Pour les prochaines échéances de la saison 2020/2021, le Comité Directeur a renouvelé la Commission électorale sans changement :

- Emmanuel ESCHALIER (Directeur Général LNR)
- Jean-Christophe BREILLAT (Secrétaire de la Commission juridique)
- Jean-Noël COURAUD (Vice-Président de la Commission de Discipline)

▪ **Salary Cap Manager**

Le mandat de la société De Sport & d'Esprit parvenant à son terme, le Comité Directeur a décidé de son renouvellement pour une durée de 3 saisons, soit jusqu'à la fin de la saison 2022/2023.

